



### Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi quatre septembre, à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saintines, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Maire, dûment convoqués le 12/08/2025.

**Présents** : DESMOULINS Jean-Pierre, ANDRÉ Sébastien, DEBRAY Delphine, RIBOULEAU Geneviève, CONNELL Sandrine, COPIGNY Jeanine, FERRET Isabel, GOESSENS Philippe, GOULAS Jean-Christophe, LEDUC Jessica, THIEUX Didier

**Absents représentés** : DUQUENNE Julien a donné pouvoir à DESMOULINS Jean-Pierre, GAROFALO Marco a donné pouvoir à DEBRAY Delphine, PERDU Fabien a donné pouvoir à GOESSENS Philippe

**Absente** : TAGHON Aurélie

#### Ordre du jour de la séance

##### ***Demande d'ajout à l'ordre du jour : admission en non-valeur***

- ✓ **Travaux de rénovation énergétique de la Mairie et de l'école : demande de subvention auprès de l'ARC et du SEZEO**
- ✓ **Demande de subvention dans le cadre du programme national Ponts**
- ✓ **Contrat agent entretien de la salle des fêtes, bibliothèque et logement rue Thorez**
- ✓ **Remboursement d'une location salle multifonction**
- ✓ **Modification du règlement de la salle multifonction**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres et indique que le quorum est atteint.

#### **Désignation du secrétaire de séance**

Madame CONNELL Sandrine est désignée secrétaire de séance.

#### **Approbation des procès-verbaux du 30 juin 2025.**

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025 n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

✓ **Décisions prises par M le Maire dans le cadre de ses délégations**

- Réfection de l'ensemble du marquage au sol routier auprès de l'entreprise MARK N'PARK pour un montant de 10 591.56 € HT
- Mise en conformité du marquage au sol 30km/h auprès de l'entreprise MARK N'PARK pour un montant de 383.76 € HT
- Achat de peinture routière JAUNE pour un montant de 117 € HT
- Sécurisation des descentes des gouttières à l'école maternelle par l'entreprise H.A.R.C couverture étanchéité pour un montant de 265 € HT
- Broyage forestier de la parcelle rue A Debuire par l'entreprise JCL : 1 813.74 €
- Coupe d'arbustes et débroussaillage de la bute derrière le cimetière par l'entreprise AL paysage : 1 850 € HT
- Remplacement de la barrière coulissante : 670 € HT
- Pose d'une VMC dans la cave des logements communaux rue Thorez : 994.50 €
- Pose d'un adoucisseur pour les logements communaux rue Thorez : 3 167 €

✓ **Travaux de rénovation énergétique de la Mairie et de l'école : demande de subvention auprès de l'ARC et du SEZEO**

Une subvention nous a été accordée dans le cadre du Fonds Vert pour un montant de 300 514 € soit 48.03 %

Afin de finaliser le plan de financement, il est nécessaire de solliciter le nouveau fonds de concours de l'ARC et le SEZEO.

Voici le nouveau plan de financement qui vous est proposé :

Financement :

Montant HT des travaux	625 642.72 €
Subvention Fonds Verts (48.03%)	300 514.00 €
Fonds de concours ARC	147 564.36 €
SEZEO	30 000.00 €
Reste à charge pour la commune	147 564.36 €

Il convient de valider ce nouveau plan de financement et de solliciter l'ARC et le SEZEO pour obtenir les subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal

- Approuve le projet et le plan de financement tels que présentés
- Sollicite une subvention auprès du SEZEO
- Sollicite le nouveau fonds de concours de l'ARC
- Autorise Monsieur Le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

✓ **Demande de subvention dans le cadre du programme national Ponts**

Le rapport d'étude concernant le diagnostic et l'avant-projet sur les ponts de la rue Edouard Collas demandé auprès de l'entreprise ADISS nous a été remis cet été.  
Les rapports complets vous ont été transmis par mail.

Si nous décidons de faire réaliser les travaux, le programme national PONTS se termine le 30 juin 2026 et donc il est nécessaire de monter les dossiers de demande de subvention très rapidement.

✓ **Pont de la rue Edouard COLLAS RIVE GAUCHE**

Si Réparation

**Plan de Financement Prévisionnel du Projet :**

Montant HT des travaux	<b>306 500.00</b>
Subvention ETAT (60%)	183 900.00
Subvention possible Département	61 300.00
Reste à charge Commune minimum	61 300.00

Si démolition - reconstruction

**Plan de Financement Prévisionnel du Projet :**

Montant HT des travaux	<b>361 500.00</b>
Subvention ETAT (60%)	216 900.00
Subvention Conseil Départemental	72 300.00
Reste à charge Commune minimum	72 300.00

✓ **Pont de la rue Edouard COLLAS RIVE DROITE**

**Plan de Financement Prévisionnel du Projet :**

Montant HT des travaux	<b>213 500.00</b>
Subvention ETAT (60%)	128 100.00
Subvention Conseil Départemental	42 700.00
Reste à charge Commune minimum	42 700.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal

- Décide de retenir les travaux de démolition-reconstruction du pont de la rue Edouard Collas Rive Gauche
- Approuve le projet de réparation du pont de la rue Edouard Collas Rive Droite
- Approuve les plans de financement tels que présentés
- Sollicite une subvention au titre du programme national PONTS
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Département
- Sollicite une subvention au titre du nouveau fonds de concours de l'ARC
- Autorise Monsieur Le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **Contrat agent entretien de la salle des fêtes, bibliothèque et logement rue**

En raison de la fin du contrat de Mme Solas, il convient de renouveler son contrat à compter du 5 septembre afin d'effectuer le ménage des parties communes de la maison communale sis rue Thorez, l'entretien de la salle des fêtes sis place Foch et la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de renouveler le contrat de Mme SOLAS à compter du 05/09/2025 à raison de 2 heures hebdomadaire et pour une durée de 10 mois.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec Mme Solas Marion dont la rémunération sera basée sur l'indice brut 370, indice majoré 368 du grade d'adjoint technique.

### **✓ Remboursement d'une location salle multifonction**

Mme ANGER Sylvie a demandé l'annulation du contrat de location de la salle multifonction pour le week-end du 9 et 10 mai 2026.

L'acompte de 510 € a été versé.

En raison de l'article 4 du contrat qui ne précise pas de retenue sur l'acompte si l'annulation intervient plus de 6 mois avant la date de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de rembourser la somme de 510 € à Mme ANGER Sylvie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **✓ Modification du règlement de la salle multifonction**

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes sur le règlement de location de la salle Multifonction :

Article 4 du contrat : annulation entre la date de la signature du contrat et 60 jours avant la date retenue : restitution de 75% de l'acompte.

Article 5 : ajout

De circuler ou de stationner sur les pelouses et cheminement piétons autour de la salle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les modifications
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **✓ Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Il est proposé de prononcer l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 210.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide de prononcer l'admission en non-valeur des titres pour un montant total de 210.00€
- Autorise M. le Maire à prendre tout acte se rapportant à la présente décision.

✓ **Questions diverses**

Madame CONNELL fait part d'un problème concernant la présence de perroquet gris du gabon en vol libre.

Le service juridique de l'UMO va être saisi.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures**

**Le secrétaire de séance**  
**Sandrine CONNELL**

**Le Maire**  
**Jean-Pierre DESMOULINS**